

## LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CNCC) ET LA RECHERCHE EN AUDIT

Jean Bouquot

Association Francophone de Comptabilité | « ACCRA »

2019/2 N° 5 | pages 61 à 64

ISSN 2617-2399

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-accra-2019-2-page-61.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association Francophone de Comptabilité.

© Association Francophone de Comptabilité. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et la recherche en audit

**Jean Bouquot**

Président de la CNCC

## 1. La profession des commissaires aux comptes à un tournant

La profession de commissaire aux comptes fait aujourd’hui face à un défi majeur suite à l’adoption de la loi PACTE, conduisant à une remontée des seuils d’audit légal dans les petites entreprises. Dans ce contexte, au-delà des nombreux dossiers individuels difficiles qui feront l’objet de recours judiciaires, la profession doit s’inscrire dans une dynamique de reconstruction pour demain.

Ce rebond de la profession doit s’organiser autour de la définition de nouvelles offres permettant à la fois de se maintenir sur le marché de la petite entreprise (la mission ALPE) et d’accroître sa valeur ajoutée auprès de l’ensemble des acteurs économiques (de nouvelles attestations et de nouveaux services). Pour cela, la profession doit engager un véritable changement de paradigme pour répondre aux attentes du marché. Ces nouvelles offres nécessiteront d’acquérir de nouvelles compétences techniques et sectorielles pour que les commissaires aux comptes soient en capacité de répondre au mieux aux besoins nouveaux des clients et de leurs parties prenantes. Même si nous sommes dans un contexte extrêmement grave pour la profession, il invite en même temps au rebond et à la modernisation.

Le moment est aussi très particulier parce que nous éprouvons à juste titre un profond sentiment d’injustice face à la non reconnaissance d’un métier que nous sommes fiers d’exercer et dont le rôle est réel au service de la société. C’est la première fois dans l’histoire de notre profession que notre périmètre d’activité est à ce point détruit :

près des trois quarts de nos mandats de sociétés commerciales vont disparaître. Pour la troisième fois de notre histoire moderne, le législateur est saisi d'un texte structurant pour notre profession, mais pour la première fois, il s'agit non pas d'augmenter notre périmètre, d'asseoir notre indépendance ou de réguler notre métier, il s'agit de réduire le champ de notre présence dans l'économie.

Le défi est immense parce que c'est une véritable révolution à laquelle nous devons répondre. Il y a beaucoup à construire ou à reconstruire. Nos normes, nos rapports, notre façon de travailler, notre communication, notre présence, nos contrôles, nos relations avec les autres professions plus ou moins proches, notre régulation et nos institutions. Les chantiers sont immenses et touchent finalement aux fondamentaux du commissariat aux comptes : notre identité, notre légitimité, nos compétences. Nous allons devoir mobiliser toutes les ressources de nos institutions, nos élus, nos permanents, nos formateurs, tous nos moyens, pour répondre à ce défi, tout en continuant d'être à la hauteur des enjeux de modernisation que nous renvoie l'environnement : le numérique et l'attractivité.

Les commissaires aux comptes exercent leur métier au service de l'intérêt général, en œuvrant pour plus de transparence et de sécurité financière. Notre métier a beaucoup à apporter à l'économie et, plus largement, à la société. Donnons-lui les moyens, dans son périmètre futur, de faire valoir sa valeur ajoutée, son utilité, et lui permettre de continuer à s'adapter afin de relever les défis de demain.

## **2. Importance des échanges entre professionnels de l'audit et académiques**

Ainsi, je considère comme une priorité la poursuite et l'approfondissement des échanges entre les commissaires aux comptes et le monde universitaire (enseignants, chercheurs et étudiants). La recherche devient également de plus en plus importante dans les débats internationaux. J'ai la conviction de l'enrichissement et de la promotion évidente de notre profession grâce aux travaux de recherche et aux études universitaires qui ne peuvent qu'alimenter et structurer nos réflexions sur les enjeux de notre profession et son avenir.

Nous avons souvent coutume de dire au sein de la profession que nous sommes des créateurs de confiance. Or, pour créer cette confiance quoi de mieux que de réfléchir aux sujets fondamentaux qui sont le socle de la culture de notre métier et ceux de notre développement mais aussi ceux de sa légitimité. Notre idée est d'imaginer la traduction des réflexions des chercheurs, non pas forcément dans des propositions précises auprès des pouvoirs publics, nationaux et européens mais plutôt pour réfléchir au métier de demain.

Nous pressentons bien que l'auditeur légal est utile économiquement, qu'il est un instrument de transparence mais aussi de valorisation de ces entités auprès de leur environnement, qu'il est un instrument de sécurisation de l'assiette sociale et fiscale, qu'il est rassurant pour l'emploi salarié et qu'il a toutes les vertus pour renforcer le cercle vertueux de la croissance ... La profession sera toujours demandeuse de travaux que mènent les chercheurs pour répondre à ces thématiques.

### **3. Mise en œuvre d'actions concrètes d'aide à la recherche en audit**

C'est dans ce cadre que le groupe de travail « Universitaires » de la CNCC, présidé par Lionel Escaffre, Professeur à l'Université d'Angers et commissaire aux comptes, a été créé il y a un peu plus de six ans : favoriser les échanges entre universitaires et commissaires aux comptes, soutenir les travaux de recherche en matière d'audit légal, de services et de déontologie, recenser les travaux universitaires en audit en Europe et dans le monde et répondre aux besoins de la profession en matière normative, juridique ou politique, scientifiquement étayée. Ce groupe de travail est composé à la fois de professeurs d'universités et de grandes écoles et de commissaires aux comptes.

Il a organisé un premier atelier (« *workshop* ») Audit en décembre 2014 afin de contribuer au développement de la recherche en audit. Ce « *workshop* » relatif à l'audit a permis de confronter les professionnels du commissariat aux comptes aux richesses des recherches francophones dans cette discipline. Il a aussi permis d'offrir aux enseignants chercheurs un accès direct aux praticiens de l'audit en vue de développer le terrain de leurs études. Etant donné le succès de cet évènement,

la CNCC organise dorénavant un « workshop » chaque année, soit dans le cadre des Assises de la Compagnie, soit dans le cadre des Universités d'été des Compagnies régionales de Paris et de Versailles. Cette démarche inscrit la recherche dans le cadre de l'Institution.

La CNCC cherche également à répondre aux attentes des enseignants-chercheurs dans le cadre de la coopération entre chercheurs et commissaires aux comptes en leur facilitant l'accès à la pratique du terrain (extraction de données issues des déclarations d'activité des commissaires aux comptes), en leur communiquant des listes de sujets de recherche dans le domaine de l'audit et en leur accordant des financements.

Enfin, la CNCC est heureuse d'apporter son soutien financier à la revue ACCRA. L'institution nationale des commissaires aux comptes contribue, à travers son groupe « Universitaires », à l'organisation éditoriale de la revue et permet d'orienter la revue vers l'audit. Cette revue, j'en suis convaincu, permet de rapprocher la communauté académique des praticiens avec des articles orientés vers les études de terrain qui sont pertinentes pour les professionnels. Elle contribue également, j'en suis certain, à l'attractivité de la profession auprès des jeunes générations en recherche de sens et de valeurs.